



Souci avec Culture et Formation

Par **Bestiole**, le **15/10/2013** à **21:03**

Bonjour à vous tous,

J'espère avoir une réponse assez rapidement, car je suis bien inquiète.

Voilà donc depuis début Mars, je me suis inscrite à Culture et Formation, moi aussi grosse erreur de ma part, n'étant pas de France et ne connaissant pas trop comment toutes ces choses se passent, je me suis fait avoir. Déjà quand j'ai signé, j'ai payé une première fois, après les assistantes sociales m'ont dit que ce n'était pas un vrai diplôme, non reconnue, bon déjà j'ai eu le doute et ai voulu résilier, donc j'ai envoyé un mail, pour leur dire que je souhaitais arrêter, la dame m'a dit que non, il fallait continuer, surtout que j'avais pas encore les cours sur mon espace élève sur le net. Donc je réessaye et là je dis que j'ai des problèmes financier, elle me propose de changer le contrat pour prendre moins chaque mois, donc je dis ok, et là je m'énerve envoie un mail pour dire que je veux résilier mon contrat, j'avais arrêté les prélèvements automatiques la veille, et là on me dit toujours non, depuis ils me contactent m'envoient des courriers simple et mails, et là maintenant c'est au contentieux, une Mme Declercq, une première fois ou elle m'a appelé je me suis mise en colère et lui ai raccroché au nez, chose que j'ai regretté et rappelé tout de suite après pour m'excuser, mais elle m'a appelé ce matin et limite à m'insulter de tous les noms en disant qu'il n'y avait pas que mon dossier et qu'elle avait autre chose à faire. Que puis-je faire s'il vous plait c'est urgent!!! Merci

Par **pat76**, le **30/10/2013** à **17:06**

Bonjour

Si vous désirez résilier votre contrat, vous le faites par lettre recommandée avec avis de

réception et vous gardez une copie de la lettre.

Toute résiliation faite par mail, téléphone ou lettre simple (le destinataire pourra dire qu'il ne l'a jamais reçu), n'a aucune valeur juridique.

Par **Bestiole**, le **30/10/2013 à 18:57**

Merci de votre réponse, j'aurais dû le faire mais n'étant pas au courant de toutes ces démarches, je pense qu'aujourd'hui, ils n'arrêteront pas, ils m'envoyaient des courriers simples, des mails, ils m'appelaient, une dame du contentieux m'a appelé, j'ai préféré lui raccrocher au nez ne voulant pas dire des mots qui dépassaient ma pensée, me suis ensuite excusée, elle m'a ensuite rappelé quelques jours plus tard limite elle m'insultait de prostituée, m'a menacé que les huissiers prendraient tout, mais comme je lui ai expliqué, ils ne risquent pas de prendre grand chose, je n'ai ni meubles, ni biens car n'étant pas de France, et je n'ai que le RSA. Récemment, j'ai reçu un courrier en AR que je ne suis pas allée chercher, je n'ai aucune intention de payer 1932 euros, pour une formation que je n'ai pas faite et ayant vu tous les commentaires sur une autre page ouverte, même en faisant dans les règles ils causent quand même des problèmes. Donc que me conseillez vous? Merci

Par **pat76**, le **31/10/2013 à 11:15**

Bonjour

Envoyez au plus vite une lettre de résiliation du contrat de formation à distance par courrier recommandé avec avis de réception et gardez une copie de la lettre.

Ensuite attendez la suite en toute sérénité, il n'y aura ni saisie ni procédure en justice.